

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, si le député désire avoir une copie de la politique décidée récemment, il me fera plaisir de lui en faire prendre connaissance, car elle a déjà été rendue publique.

* * *

[Traduction]

LE CANADIEN NATIONAL

LE PROJET DE PRIVATISATION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et fait suite aux réponses qu'il a données la semaine dernière au député de Végréville. Je n'en croyais pas mes oreilles quand je l'ai entendu, car sa déclaration semble prouver que les libéraux n'ont rien appris de l'opposition généralisée à la privatisation de Petro-Canada.

Étant donné que les contribuables ont versé des milliards de dollars au Canadien National au cours des années, étant donné qu'ils ont renfloué régulièrement ses caisses quand le CN avait des difficultés de trésorerie, étant donné que cette société a payé des dividendes de l'ordre de 41 millions de dollars aux contribuables l'année dernière, doit-on comprendre, d'après la réponse que le ministre a donnée au député de Végréville, que le gouvernement envisage sérieusement de privatiser les chemins de fer du Canadien National?

Je voudrais également que le ministre me dise pourquoi les contribuables devraient cesser de toucher des dividendes sur les bénéfiques que réalise enfin cette société et pourquoi il faudrait les verser à des investisseurs privés? Le ministre entend-il rejeter de façon catégorique cette aberration que constitue le projet de privatisation du Canadien National?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, j'ai pris connaissance moi aussi de cette coupure de journal et je me demande encore comment l'auteur a pu tirer cette conclusion. L'autre jour, j'ai insisté sur le fait que le CN aurait besoin d'investissements considérables au cours des prochaines années et qu'il faudrait trouver l'argent. J'ai ajouté que l'un des moyens d'en trouver, c'était de mieux payer pour le transport des grains de l'Ouest. Il existe évidemment d'autres moyens, notamment les prêts et les investissements. Mais il appartient au gouvernement de choisir les moyens appropriés, et nous n'avons pas l'intention de laisser passer le CN au secteur privé.

M. Benjamin: Si le ministre donnait suite aux recommandations de l'honorable juge Hall à propos du tarif applicable au Pas du Nid-de-Corbeau, le CN n'aurait pas sujet de se plaindre.

M. Lalonde: Et toutes les autres aussi.

M. Benjamin: On a déjà donné suite à la plupart des autres recommandations. Le ministre devrait le lire.

Je voudrais demander au ministre si au lieu d'envisager la privatisation d'une société que les contribuables ont payée maintes et maintes fois—ce qui est absurde—il ne vaudrait pas mieux qu'il présente à ses collègues, à la Chambre et au pays des politiques et des mesures calquées sur celles qui sont en vigueur dans tous les pays industrialisés du monde et qui vont exactement dans le sens contraire? Le gouvernement va-t-il

Questions orales

accéder au XX^e siècle en fusionnant le Canadien National et le Canadien Pacifique pour en faire une société d'État unifiée au lieu de nous replonger au XIX^e siècle, époque des nababs des chemins de fer?

M. Pepin: Madame le Président, cette idée n'est pas nouvelle; elle a été suggérée à de nombreuses reprises. Elle ne reflète pas la politique du gouvernement en ce moment.

* * *

LA CONSTITUTION

LA PROTECTION DES HANDICAPÉS

M. Peter Lang (Kitchener): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné que de nombreux handicapés sont actuellement victimes d'injustice et qu'ils ont exprimé le désir d'être protégés dans toute nouvelle constitution, je voudrais savoir si leurs droits de personnes handicapées pourraient être intégrés au projet de constitution de 1980 par voie d'amendement?

Une voix: Et ceux des femmes?

Une voix: Et ceux des autochtones?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'entends, de concert avec cette suggestion constructive du député de Kitchener, des députés de l'opposition affirmer que nous devrions aussi inclure d'autres facteurs dans la charte des droits, notamment les droits des femmes et des autochtones. Je suis très heureux de constater que nous avons enfin rallié l'appui du parti conservateur à notre projet.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Je remercie le député de Kitchener d'avoir enfin exprimé franchement cet appui pour notre action qui vise à protéger les droits fondamentaux des Canadiens. Je suis disposé à envisager toute modification susceptible d'améliorer la résolution dont la Chambre est saisie. J'ai déjà dit qu'en certains cas, il serait utile de poursuivre la discussion, de façon que, lors de la deuxième étape des négociations, c'est-à-dire lorsque nous aurons une constitution canadienne, modifiable au Canada, nous puissions apporter de nombreuses améliorations à la charte des droits, en tenant compte notamment des instances faites par le député de Kitchener.

* * *

LES PIPE-LINES DU NORD

LE PROLONGEMENT DU PIPE-LINE Q & M JUSQU' AUX MARITIMES

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je déplore l'absence du ministre des Finances, car ma question fait suite à une promesse qu'il a faite en septembre, lors d'un dîner à Port Halifax. Il a dit alors qu'il interviendrait personnellement soit par sa politique budgétaire soit par d'autres moyens, afin de veiller à ce que les provinces de l'Atlantique bénéficient de l'extension du gazoduc. Ma question fait suite à une nouvelle demande de la part du projet pilote de l'Arctique en vue de son programme visant à transporter le gaz vers le Sud. La demande laisse entendre que si le pipe-line n'était pas prolongé, les installations nécessaires ne pourraient être construites qu'à Gros Cacouna, le ministre peut-il dire à la Chambre si, à sa connaissance, le